

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

**JEUDI 7 MARS 1918**

De très importantes affaires d'espionnage viennent d'être jugées simultanément à Anvers, Mons et Hasselt. On en parle beaucoup à Bruxelles, surtout des deux procès d'Anvers. Les détails sont mal connus du public, parce que tout s'est passé à huis-clos et que les avocats belges dont les prévenus avaient demandé le concours n'ont pas été admis à assister aux audiences. J'ai pu cependant me procurer des renseignements précis sur le premier procès d'Anvers.

Une soixantaine de personnes y étaient impliquées. Les deux chefs de file étaient MM. Henri Van Bergen, ancien secrétaire de la légation belge en Chine, et Arthur Wattiez, de Braine-le-Comte, chef de section du chemin de fer à Mons. L'un de leurs principaux collaborateurs était l'abbé Félix Moons, curé de Winxele-Delle, près Louvain, qui se livrait depuis longtemps déjà à l'espionnage et avait, en plusieurs circonstances, échappé presque miraculeusement aux recherches de la police secrète allemande. Il avait quitté sa paroisse – parfaitement en règle, d'ailleurs, sous ce rapport comme sous tous les autres, avec ses supérieurs

ecclésiastiques – et il s'était réfugié à Bruxelles, ne sortant plus qu'en habits civils. Une courageuse compatriote, Madame Witvrouw avait accepté de lui donner asile et pourvoyait à la subsistance du réfugié en prélevant sur sa ration et celle de ses enfants, car l'abbé Moons, se sachant traqué, avait dû s'abstenir de demander une carte d'alimentation. Madame Witvrouw prenait aussi directement part au service d'espionnage en contrôlant le trafic sur la voie ferrée entre Louvain et Bruxelles.

Le frère Denis, directeur de l'Ecole Saint-Luc, à Molenbeek – qu'il ne faut pas confondre avec le Frère Denis, directeur de l'Institut Saint-Georges, dont j'ai raconté le 18 février la collaboration à des entreprises patriotiques –, a aussi joué un rôle dans toute cette affaire.

M. Van Bergen était arrivé de Chine au Havre en février 1917. Peu de temps après, il venait établir en Belgique l'organisation en question. Il y eut, pour ses débuts, l'appui du baron Capelle, directeur-général au Ministère des Affaires étrangères, et celui de M. Van Damme, juge d'instruction à Bruxelles ; l'ex-attaché de légation de Pékin fut mis, dans le cabinet de M. Van Damme, au Palais de Justice, en relations avec M. Ryckx, greffier, et M. Burleon, greffier-adjoint. Ainsi naquit l'organisation. C'est Burleon qui mit Van Bergen en rapport avec Arthur Wattiez, qui avait déjà appartenu à une organisation d'espionnage.

On eut bientôt établi tout un réseau de services pour le contrôle des voies ferrées. Il englobait trois zones : la zone d'Anvers ; la zone de Bruxelles-Louvain dont s'occupait surtout Van Bergen ; la zone Braine-le-Comte et Nivelles, la plus importante par le nombre des postes et par celui des rapports fournis : Wattiez dirigeait cette zone.

Van Bergen tenait à Bruxelles les fils des différents services. Il y résida d'abord chez Madame Van Damme, sa cousine, qui se dévouait personnellement à l'organisation, tandis que ses fils servaient de courriers ; plus tard, il s'installa dans une famille Goossens, mêlée aussi à l'entreprise. Il y tenait, deux fois par semaine, conseil avec Wattiez, qui portait « *en service* » le nom d'«*Eric*», avec le Frère Denis (A. De Schepper), qui avait pour nom de guerre «*Déesse*», avec l'abbé Moons, qu'on appelait «*Marc*». Celui-ci organisait les rencontres nécessaires entre agents de l'organisation ; en outre, il s'occupait du paiement, faisait les courses importantes en province, procurait de fausses cartes d'identité fournies par un nommé Van de Venne et munies de faux cachets des administrations communales de Bruxelles et d'Anderlecht (faux cachets dessinés par le R. P. Van Aubel et gravés par M. Benoît.)

Il y avait pour chaque zone une centralisation des correspondances contenant les

renseignements. Pour la zone d'Anvers, la « *boîte aux lettres* », comme on disait, était la demeure de M. Jaspers. On voulut, à un moment, pour être plus sûr de cette « *boîte aux lettres* », recourir à quelqu'un qui ferait, le cas échéant, du contre-espionnage. Cet acte de prudence perdit tout. Le malheur fit qu'on s'adressât, pour le nouveau service, à un agent de police anversoise, nommé Wauters (Note : Wouters), qui trahit : après avoir assisté à deux réunions de « *l'état-major* » à Bruxelles et avoir ainsi surpris le secret de l'organisation, il alla – le misérable – le livrer aux Allemands.

Van Bergen, l'abbé Moons et Mademoiselle Ballegeer (Note : Margriet = « *Rayon de soleil* »), fille du chef de gare de Contich (Note : Frederik), et qui servait de secrétaire à Van Bergen, se sentaient traqués de près par la police allemande. Ils avaient décidé de passer en Hollande.

« *Eric* » avait assumé la direction de tout le service, avec « *Déesse* » comme principal adjoint ; on avait fait les adieux. Prévenus par Wauters, dix-sept Allemands firent, le 4 août 1917, irruption chez Goossens et s'y emparèrent de M. et Madame Goossens, de l'abbé Moons, qui venait de rentrer d'une longue course, de M. Van Bergen, qu'ils frappèrent d'indigne façon, et de Mademoiselle Ballegeer, à qui Van Bergen était occupé à dicter un rapport quand les hommes de la « *kommandantur* » surgirent.

Wattiez fut arrêté également le 4 août, comme il descendait d'un tram, porteur de papiers compromettants. Les autres arrestations suivirent rapidement. On arrêta aussi le baron Capelle et le juge d'instruction Van Damme, bien qu'ils n'eussent pas pris part au fonctionnement de l'organisation d'espionnage. M. Van Damme aurait été desservi, paraît-il, par la circonstance que M. Ryckx, son greffier, se serait servi du papier du juge pour convoquer des agents de l'organisation ; M. Ryckx faisait de « *l'observation* » dans une villa de Jette, avec l'aide courageuse de Madame Ryckx ; M. Burleon, le sous-greffier de M. Van Damme, réunissait des renseignements. M. Van Damme a été condamné à dix ans de prison. M. Capelle a été condamné à la même peine (1). Ce qui a pu contribuer à le perdre, c'est qu'il était en correspondance suivie avec le gouvernement du Havre grâce à l'entremise de M. Arthur Wattiez et d'Albert Wattiez, son frère. Albert Wattiez avait aussi un service déterminé dans la grande organisation d'espionnage : il était à la tête du poste de Grandglise, d'où l'on dirigeait l'observation des lignes Mons-Tournai et Blaton-Ath.

Les Wattiez auraient, dans leurs interrogatoires, mentionné accidentellement le nom de M. Capelle, ainsi que celui de M. Gerard, secrétaire général du Ministère des Chemins de fer. M. Gerard, déporté à Cologne depuis le début

de l'année, a été ramené à Anvers pour cette affaire.

C'est le 19 février que le procès a commencé dans l'une des salles de l'Institut de Commerce. Il a duré plusieurs jours.

Van Bergen a été interrogé le premier. Son attitude a été magnifique. Quand l'auditeur militaire lui a demandé : « *Dans quel but êtes-vous venu organiser un service d'espionnage ?* », il a répondu d'une voix vibrante : « *Pour mon Roi et pour ma Patrie !* » et, après une pause, il a ajouté : « *Je suis prêt à recommencer !* »

Le chef ayant parlé ainsi, tous ceux qui furent ses collaborateurs ont eu à coeur de ne pas se montrer indignes de lui. Il y avait, parmi les inculpés, un jeune garçon de quinze ans, fils de M. Neven. Son père ayant affirmé que ce garçon ne savait pas bien pourquoi on lui faisait noter les passages de trains, l'enfant s'écria : « *Si, si, papa, je savais très bien que c'était pour servir ma Patrie!* »

L'abbé Moons a persisté à l'audience dans la tactique qu'il avait suivie au cours de toute l'instruction. Elle consistait à faire semblant de ne se souvenir de rien. Comme un jour, il répondait à toutes les questions par les haussements d'épaule de quelqu'un qui ne sait plus, un des policiers lui cria : « *Vous vous fichez de nous, sale curé !* » A quoi M. Moons répondit tranquillement et en souriant : « *Je ne vous connais pas, Monsieur ;*

*j'ignore ce que vous étiez avant d'être ici ; mais je sais qu'à Bruxelles il y avait un juge d'instruction qui était, avant la guerre, marchand de parapluies en Belgique ! »* Le juge, exaspéré, fit signe à la sentinelle d'ouvrir la porte, puis précipita d'un coup de pied le prêtre dans le corridor.

L'auditeur militaire, un nommé Dietz, a réclamé la peine de mort pour vingt-six inculpés, 10 à 12 ans de travaux forcés pour quatorze, 3 à 5 ans d'emprisonnement pour tous les autres.

Dix avocats allemands ont plaidé. Leurs plaidoyers ont occupé trois audiences.

Le premier a invoqué la noblesse du mobile des inculpés qui ont agi – a-t-il dit –, par pur patriotisme. Il a ensuite développé ce thème : la justice allemande a intérêt pour sa bonne réputation devant l'étranger à se montrer clément; nous avons aussi intérêt à ne pas exciter la haine contre nous parmi, la population belge, surtout flamande, au moment où la guerre va finir (!) et où nous sommes sur le point de devoir nous assurer une influence définitive dans ce pays. Enfin, il insista sur le fait que des dépositions avaient été inexactement reproduites en allemand ; de nombreux malentendus – déclare-t-il – ont résulté de l'emploi dans l'instruction de trois langues : allemand, français, flamand.

Un autre avocat allemand a soutenu nettement et courageusement la thèse que dans le droit allemand n'existe aucun texte autorisant à fusiller

un Belge qui fait, dans son pays, de l'espionnage pour sa patrie. Il plaida cela durant une heure et demie, interrompu souvent par l'auditeur militaire, qui voulut lui imposer silence, et par le président qui frappa, de fureur, à coups de poing sur la table.

Le tribunal de campagne a prononcé vingt-deux condamnations à mort qui frappent : Henri Van Bergen ; Albert et Arthur Wattiez ; Aug. Naelaerts ; l'abbé Moons ; J. (**Note** : Jozef) Leroy, agent de la Banque Nationale d'Anvers ; Joseph Jaspers ; L. Lespagnard (beau-frère des frères Wattiez) ; le frère Denis ; Mademoiselle Rosalie Balthazar ; Joseph Solheid ; Félix Rosé ; Valère Mainil ; Virgile Beerens ; Jean Godin ; Auguste Van den Eynde ; Burléon ; J. Ryckx ; Madame Van Damme ; Madame Herbosch ; Madame Witvrouw et Mademoiselle Ballegeer (2).

Les autres inculpés ont été condamnés à des peines diverses.

Parallèlement à cette affaire et en étroite connexité avec elle a été plaidé, à Anvers également, un second procès qui s'est terminé par la condamnation à mort du sénateur socialiste Colleaux (**Note** : Léon), de Liège. M. Colleaux était accusé d'entretenir avec le gouvernement du Havre des relations d'espionnage. Un photographe anversoise, M. Toby, et un ouvrier de fabrique de confitures, nommé Legros, le secondaient dans ce travail. M. Colleaux s'est vaillamment conduit, prenant sur lui le plus de charges possibles pour

diminuer la responsabilité de ses complices. Il a fallu les plus vives instances des personnalités les plus en vue du parti socialiste pour le déterminer à signer une demande de commutation de peine, à laquelle il a été fait droit (3).

Un jeune homme de Bruxelles, M. Decoen, pour qui le ministère public de Mons réclamait la peine capitale dans une affaire de recrutement, est condamné à quinze ans. Parmi les personnes impliquées dans le procès figurait Mademoiselle Merjay, dont la famille a fait preuve de tant d'héroïsme pendant l'occupation.

M. Smets, âgé de 17 ans, fils du docteur de Neerpelt, condamné à mort avec un « *porteur* » nommé Cox, pour avoir fourni à de nombreux jeunes gens le moyen de passer en Hollande, a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

(1) Le baron Capelle est mort en septembre 1918.

(2) Pour seize de ces condamnés la peine de mort fut commuée en celle de travaux forcés à perpétuité. On trouvera à la date du 26 mars d'émouvants détails sur l'exécution des six autres.

(3) Après l'armistice, M. Colleaux a dévoilé ce pathétique aspect du drame auquel il avait été mêlé :

« Le jour de mon transport à Anvers – a-t-il raconté –, le policier boche me montra la photographie de toute notre documentation

rassemblée depuis six mois. Il n'y avait pas à le nier, c'était du beau travail de mouchardise. Il fallait avouer, mais cela ne suffisait pas. Le policier ajouta : « *Vous voyez que nous savons tout. Il ne reste plus que deux personnes à découvrir et nous les pincerons. Mais, en attendant, nous pourrions arrêter de nombreux innocents. Voulez-vous sauver votre tête ? Dites-nous le nom de ces deux coupables, que nous finirons bien par trouver* ».

Je répondis : « *vous avez le droit de m'arrêter, mais non pas de m'insulter.* »

Et l'on me reconduisit en cellule. Le lendemain l'officier se présente, obséquieux la bouche en coeur :

- *Monsieur le sénateur – dit-il –, nous vous avons injurié. Le gouvernement impérial me charge de vous présenter ses excuses. Il apprécie hautement la grandeur de votre caractère et c'est pourquoi il me charge d'une démarche délicate. Mais sauvez la tête de vos vingt complices. Si vous ne dénoncez pas les deux hommes que nous cherchons, ils seront tous fusillés en même temps que vous !*

J'eus la force de dire : « *Allez-vous-en !* »

Mais la porte de la cellule refermée, un combat horrible se livra en moi. Pouvais-je, pour sauver vingt têtes, en livrer deux ?

Cette crise dura huit jours, quinze jours, mais un instinctif rappel du devoir me cuirasse. Ma décision est prise : je ne parlerai pas.

La veille du procès, nouvelle attaque brusque. L'officier me revient et dit : « *quel beau procès nous aurons demain. Vous serez là une vingtaine et tous seront condamnés à mort grâce à vous* ».

Je ne répondis pas, mais je ne dormis pas la nuit.

Le lendemain, je pénètre dans la salle d'audience et que vois-je ? Je suis tout seul au banc des accusés. L'infâme subterfuge n'avait pas abouti. Mon silence n'avait compromis personne et sauvé deux hommes.

Alors, une joie immense, surhumaine noya mon âme d'allégresse ; j'oubliai tout ce qui m'entourait, tout ce qui me menaçait, subjugué par ma victoire sur ma faiblesse. Et, je puis bien le dire, sans forfanterie, emphase ni littérature : le jour de ma condamnation fut le plus beau jour de ma vie. »

### Notes de Bernard GOORDEN.

Consultez Emmanuel **DEBRUYNE** et Jehanne **PATERNOSTRE** : ***La résistance au quotidien 1914-1918. Témoignages inédits*** ; Bruxelles, Editions RACINE ; 2009, 224 pages (Index des noms de personnes et index des noms de lieux ; collection « *Etudes sur la première guerre mondiale* » ; EAN : 9782873866150)

<http://www.racine.be/fr/la-resistance-au-quotidien-1914-1918>

Les auteurs y parlent d'**Henri Van Bergen** et du « *réseau **M.82*** » aux pages 125-130. Ils y

mentionnent en note « *un ouvrage de l'écrivain catholique et patriote* » (pages 127 et 129-130), Laurent **LOMBARD** : ***Le tragique destin de M.82*** ; (préface du lieutenant général honoraire J. MOZIN) ; Stavelot, Vox Patriae, 1938, 168 pages (voir couverture INFRA) :

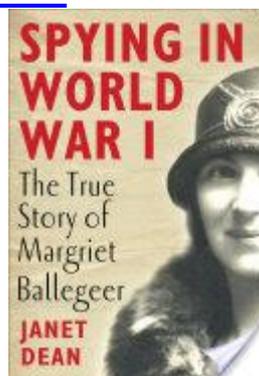
<http://archives.aml-cfwb.be/ressources/public/MLA/12741/AML-MLA-12741.pdf>

Je recommande un autre ouvrage de référence, lui aussi encore disponible dans le commerce : Marc Cools, Patrick Leroy, Robin Libert, Veerle Pashley, David stans, Eddy Testelmans, Kathleen Van Acker ; ***1915-2015. Het verhaal van de Belgische militaire inlichtingen- en veiligheidsdienst. L'Histoire du service de renseignement militaire et de sécurité belge*** ; Antwerpen-Apeldoorn, Maklu ; 2015, 672 pages. (ISBN : 978-904-6607-947) Téléchargez sa table des matières :

<http://www.maklu.be/link/9789046607947it.pdf>

En langue anglaise, Janet **DEAN** ; ***Spying in World War I : The true story of Margriet Ballegeer*** ; Oxford, Olsprey Publishing / Bloomsbury Publishing ; 2013, 131 pages.

<https://www.bloomsbury.com/in/spying-in-world-war-i-9781782001867/>



**Appendix 3** is the *last letter of Henri Van Bergen*. Concernant le sénateur socialiste **Colleaux** (1865-1950), voir « **Sénateur condamné à mort. Le père du socialisme luxembourgeois** » :

[https://www.senate.be/groote\\_oorlog/Colleaux/coll\\_eaux\\_fr.html](https://www.senate.be/groote_oorlog/Colleaux/coll_eaux_fr.html)



*Mademoiselle Merjay, dont la famille a fait preuve de tant d'héroïsme pendant l'occupation.* Voyez ce que l'on dit, le 14 avril 1917, dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) d'un procès à Charleroi pour espionnage, dont 6 prévenus seront fusillés le 11 mai 1917, parmi lesquels Franz **Merjay** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170414%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

**LAURENT LOMBARD**

**COLLECTION HISTORIQUE 1914-1918**

**LE  
TRAGIQUE  
DESTIN  
DE M. 82**

**Préface du Lieutenant Général H<sup>RE</sup> MOZIN**

**ÉDITIONS VOX PATRIÆ  
STAVELOT**